



14ème législature

Question N° : 103599	De Mme Nathalie Kosciusko-Morizet (Les Républicains - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > impôt sur le revenu	Tête d'analyse > paiement	Analyse > prélèvement à la source. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet informatique lié à la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. D'après le document mis en ligne par l'administration le 15 mars 2017 (<http://www.modernisation.gouv.fr/ladministration-change-avec-le-numerique/par-son-systeme-dinformation/panorama-des-grands-projets-si-de-letat>), le chantier informatique lié à ce projet a débuté en janvier 2016 pour une durée prévisionnelle de 3,7 années. Elle lui demande donc de préciser comment, dans ces conditions, la réforme pourrait être mise en œuvre au 1er janvier 2018 et souhaite également savoir si le coût de ce chantier, estimé à près de 160 millions d'euros à l'heure actuelle, sera compensé par des économies ou des gains issus de cette réforme, ou s'il s'agit d'une dépense qui ne sera pas rentabilisée.